



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

## EDUQUER AU DIALOGUE INTERCULTUREL - VIVRE ENSEMBLE EN EUROPE

Commission éducation et culture

Juin 2017

Ce document est une *synthèse du rapport réalisé par le groupe de travail « Eduquer au dialogue interculturel – vivre ensemble en Europe »* de la Commission éducation et culture, Conférence des OING, élaboré sous la responsabilité de Roseline Moreau.

Les ressources principales de ce travail sont :

- *Livre blanc sur le dialogue interculturel, vivre ensemble dans l'égalité de dignité*, Conseil de l'Europe, 2008
- Une enquête diffusée aux OING afin d'établir un corpus de réponses sur les modalités de développement d'un dialogue interculturel efficient
- *Compétences pour une culture de la démocratie. Vivre ensemble sur un pied d'égalité dans des sociétés démocratiques et culturellement diverses*. Conseil de l'Europe, avril 2016.

### PARTIE 1 : ENJEUX ET CONCEPTS FONDAMENTAUX

Contexte : Les nouveaux moyens de communication et de transport semblent raccourcir considérablement les distances et rétrécir la temporalité. Désormais, dans nos sociétés de plus en plus multiculturelles se côtoient, dans un même espace, des personnes de cultures, de religions et de convictions différentes. De plus, les migrations, accélérées par les événements dramatiques de l'actualité, renforcent ces nouvelles réalités. D'où un certain nombre d'interrogations :

Comment vivre ensemble avec nos différences ? Comment faire société ? Comment bâtir du commun avec nos diversités ? Comment établir un dialogue interculturel et permettre l'intégration de tous dans nos sociétés ?

Répondre à la question suppose de scruter les contours du terme interculturel ; cédon la parole au Conseil de l'Europe qui définit le mot de la manière suivante, en 1986 :

« L'emploi du mot « interculturel » implique nécessairement, si on attribue au préfixe « inter » sa pleine signification, interaction, échange, élimination des barrières, réciprocité et véritable solidarité. Si au terme « culture » on reconnaît toute sa valeur, cela implique reconnaissance des valeurs, des modes de vie et des représentations symboliques auxquels les êtres humains, tant les individus que les sociétés, se réfèrent dans les relations avec les autres et dans la conception du monde ».

Ce terme est de nouveau défini dans le *Livre blanc sur le dialogue interculturel* :

« Le dialogue interculturel nécessite d'adopter une démarche réflexive, permettant à chacun de se voir sous l'angle des autres »

Il ne s'agit donc pas de raisonner en termes d'appartenance ou d'identité personnelle mais au contraire de promouvoir la décentration du regard, c'est-à-dire la capacité à se distancier de ses propres schèmes culturels, de ses préjugés ou de ses représentations afin de rencontrer l'altérité. Ainsi, la diversité, qu'elle concerne les groupes ou les individus, est une caractéristique inhérente à toute société. Ces différences de cultures, religions, traditions, etc. nécessitent des capacités de compréhension et de communication mutuelles qui sont porteuses d'enrichissement, sous peine de dégénérer en conflits, atteintes aux droits de l'homme, voire violences.

Fort de ces remarques, un groupe intitulé « Enjeu du groupe de travail - Eduquer au dialogue interculturel – vivre ensemble en Europe » s'est constitué : il s'agissait de souligner le rôle indispensable de l'éducation dans sa dimension scolaire et associative dans la mise en œuvre du dialogue interculturel. L'objectif terminal était ainsi défini :

« A partir des expériences recensées dans le domaine de l'éducation interculturelle, établir un ensemble de préconisations et de repères innovants pour l'éducation formelle, non formelle, informelle, permettant de contribuer au développement d'une société inclusive ».

## PARTIE 2 : EXPERIENCE DES OING

### Les composantes d'une éducation au dialogue interculturel:

La mise en place d'un dialogue interculturel suppose un préalable politique : accès au droit, insertion professionnelle, accès au logement, droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'emploi, la promotion de l'égalité des chances, l'accès aux services sociaux. Les familles en retirent souvent une stabilité favorable à l'intégration sociale, première étape essentielle pour participer au dialogue interculturel.

Importance de la relation pédagogique : la confiance envers les acteurs sociaux (formateurs, médiateurs), l'encouragement, le renforcement de l'estime de soi.

Privilégier les situations de formation, qui relèvent davantage d'un cadre non-formel que formel, comme les stages, les rencontres associatives ou les actions de formation (regroupements ponctuels).

Privilégier la pédagogie du détour : l'apprentissage peut alors porter sur la langue, l'insertion professionnelle, la conduite de projet, les pratiques « interconvictionnelles » et la gestion des conflits et des divergences. Les méthodes pédagogiques qui stimulent l'activité et la participation permettent un partage plus facile entre les participants.

Rechercher la mise en œuvre de la réciprocité : un partage de connaissances entre accueillants et accueillis. La rencontre favorise la reconnaissance de l'altérité et la transformation du regard.

### PARTIE 3 : CITES INTERCULTURELLES : DES ACQUIS DANS LE CHAMP DE L'EDUCATION

Le programme des Cités Interculturelles (C.I.C.) est une action du Conseil de l'Europe lancée en 2008, initialement en lien avec la Commission Européenne : il constitue une mise en œuvre du *Livre blanc sur le dialogue interculturel*. Il s'agit de prendre acte des limites des modèles d'intégration précédents, celui de l'assimilation qui entraîne une homogénéisation forcée et celui du communautarisme qui entraîne des phénomènes de majorité/minorité et suscite inévitablement des conflits. Le projet des C.I.C. vise donc à expérimenter cette troisième voie, celle du dialogue interculturel. En 2008, 11 villes pilotes ont participé à ce programme, elles sont aujourd'hui plus de 100 et débordent des frontières de l'Europe.

Les principales observations à l'échelle municipale sont:

- Les villes ont créé des instances spécifiques (conseil d'intégration, charte de diversité, commissaire au dialogue interculturel) et ont proposé des formations à l'interculturel pour leurs cadres municipaux.
- Une politique territoriale spécifique a été mise en place dans les quartiers : développement d'équipements culturels et sportifs, de festivals ; mise en place d'équipes de médiateurs interculturels ; développement du tissu associatif, et particulièrement d'actions ciblées à destination des femmes.

Une approche interculturelle de la vie citoyenne s'organise d'abord à l'échelle de la municipalité, des quartiers et de la vie associative. L'éducation et l'école prennent place dans la politique d'ensemble.

Quelques questions à se poser en lien avec l'interculturalité et l'éducation :

- L'expérience scolaire aide-t-elle les jeunes à nouer des relations interculturelles, ou renforce-t-elle la séparation entre cultures ?
- Le développement de compétences interculturelles fait-il partie du programme scolaire ou fait-il l'objet de projets spécifiques réalisés en dehors du programme ?
- Les enseignants ont-ils reçu une formation aux compétences interculturelles ?
- Les écoles ont-elles un profil ethnique correspondant à la diversité de la ville ou y a-t-il une tendance à la polarisation, aboutissant à des écoles mono-culturelles ? Comment contrer une telle tendance ?
- Comment une école interculturelle peut-elle exercer une influence sur son environnement et, en particulier, comment l'école peut-elle impliquer des parents de plusieurs origines ethniques dans le processus éducatif et contribuer à renforcer le tissu social ?

Pour répondre à ces interrogations, 10 propositions sont formulées :

- 1) Enseigner la langue maternelle et offrir autant que possible aux accueillants la possibilité de s'initier à la langue et à la culture des accueillis, privilégier l'expression orale.
- 2) Etablir un véritable partenariat avec les parents issus des minorités culturelles : offrir la participation aux politiques de l'établissement et à la vie de l'école
- 3) Créer des liens avec d'autres établissements (jumelages), des associations de quartier et des établissements d'autres confessions (pour les écoles confessionnelles).
- 4) Veiller à la diversité ethnique des enseignants et à leur formation interculturelle.

- 5) Promouvoir des projets interculturels, organiser des visites culturelles et des projets éducatifs hors les murs
- 6) Veiller au brassage ethnique des élèves
- 7) Représenter la diversité dans la conception/décoration intérieure de l'école, insérer des références visuelles à la culture d'origine des enfants.
- 8) Dans l'enseignement et les programmes : adopter une perspective interculturelle dans toutes les disciplines et pas seulement en lettres, dans les sciences humaines et en histoire, en prenant appui sur des points de vue multiples (multiperspectivité). Enseigner de même le fait religieux en histoire des religions, lettres, arts, sociologie...
- 9) Encourager les élèves issus de l'immigration à participer activement aux processus démocratiques au sein de l'école.
- 10) Instituer un parrainage des élèves membres de minorités ethniques par des élèves appartenant à la majorité.

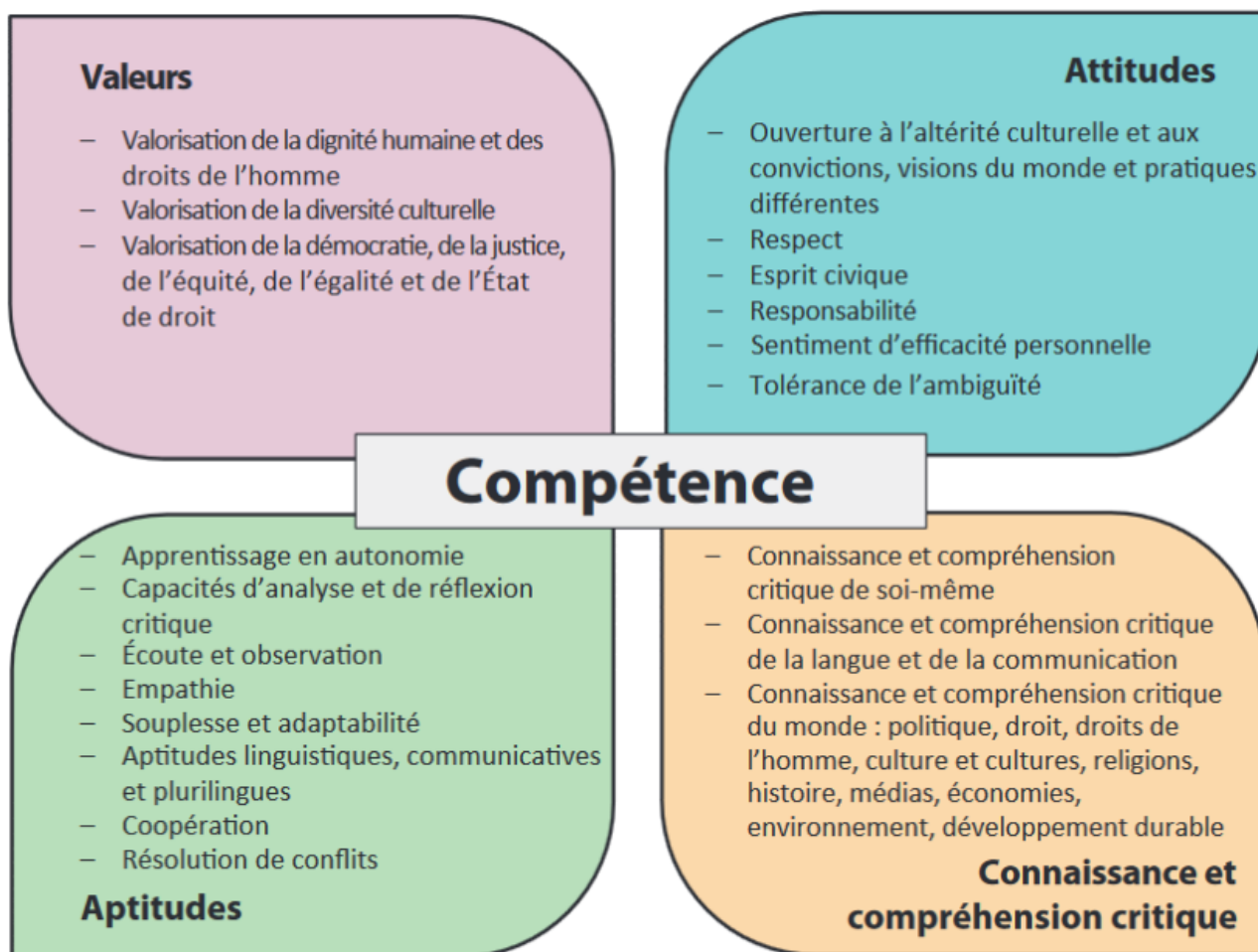
#### PARTIE 4 : EDUCATION AU DIALOGUE INTERCULTUREL ET COMPETENCES POUR UNE CULTURE DE LA DEMOCRATIE

L'objectif central des actions de formation et d'éducation au dialogue interculturel porte sur le développement des capacités de dialogue indispensables au sein de nos sociétés caractérisées par la diversité. Il faut éviter le pluralisme qui juxtapose des unités, ce qui au mieux permet la cohabitation, mais le plus souvent provoque l'exclusion. Les relations interculturelles se construisent donc sur la réciprocité et la reconnaissance, et donc d'abord la prise en compte de l'altérité.

Il y a une relation d'interdépendance entre la culture de la démocratie et le dialogue interculturel dans les sociétés multiculturelles, comme le formule le Conseil de l'Europe dans *Compétences pour une culture de la démocratie, Vivre ensemble sur un pied d'égalité dans des sociétés démocratiques et culturellement diverses* (2016) :

« Les attitudes démocratiques sont essentielles au dialogue interculturel, car c'est seulement quand des personnes se considèrent comme égales sur un plan démocratique qu'une communication et un dialogue véritablement respectueux peuvent être instaurés. »

Les compétences développées dans le cas du dialogue interculturel s'articulent autour de la capacité d'écoute, d'analyse et d'empathie, l'attitude d'ouverture à l'égard de l'autre et la tolérance de l'ambiguïté lors de divergences de points de vue insurmontables. Ces compétences sont synthétisées dans le modèle ci-dessous, « Le papillon » :



## PARTIE 5 : CONCLUSIONS - QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR EDUQUER AU DIALOGUE INTERCULTUREL ET LUI ASSURER UNE LEGITIME PRIORITE

Ce rapport met en valeur quatre aptitudes et compétences à promouvoir :

- 1) Eduquer à la créativité, à l'empathie, à l'expression et à l'écoute
- 2) Développer une culture de la communication
- 3) Former à la compréhension critique de l'autre et de soi-même
- 4) Initier à la démocratie

Il insiste également sur des recommandations spécifiques à l'égard des établissements scolaires :

- Privilégier le lien avec les parents
- Ouvrir les établissements sur l'extérieur : engager des partenariats avec d'autres établissements, des associations de quartier...
- Organiser le brassage culturel des élèves mais aussi des enseignants.
- Gérer l'environnement dans une perspective interculturelle.
- Eduquer à l'interculturalité dans toutes les disciplines en choisissant la multiperspectivité dans tous les domaines de l'apprentissage scolaire et pas seulement en histoire.

*Fin du document*